

**COMPTE-RENDU de la REUNION  
du CCAS  
16 mars 2012, à 20 heures**

=====

**Président** : Mme Sylvie LOISY puis M. Bernard CHAPUY

**Présents** : Mmes S. LOISY, M. PORRIN, V. GAUCHERAND

Mmes M. BORGET; M.F. CORRETEL, V. MARECHAL

**Absents-excuses** : C. FAYE qui a donné mandat à V.Gaucherand

**Absent** : Isabelle RABATEL

**Secrétaire de séance** : Mme M.F. Corretel

**Date de convocation** : 08 mars 12

---

Après signature pour approbation, du compte-rendu de la dernière séance, l'Assemblée délibère sur les points suivants :

**Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 11 :**

Mme Sylvie LOISY est élue présidente pour ce point.

Après présentation des comptes par le Maire, l'assemblée **approuve** à l'unanimité, **le compte de gestion et vote, hors présence du Maire et à l'unanimité, le compte administratif 11**, dont les résultats de clôture présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 370.07 €.

**Affectation du résultat de l'exercice 2011 :**

Sous la présidence de M le Maire, l'assemblée décide à l'unanimité, **d'affecter l'excédent de Fonctionnement** de 370.07 € à la section fonctionnement 2012.

**Voyages scolaires linguistiques :**

Depuis 2009 le CCAS verse une participation de 40 € aux familles dont les enfants collégiens ont participé à un voyage linguistique et/ou culturel, à l'étranger, dans le cadre de leur scolarité. **L'assemblée décide de prévoir une enveloppe globale de 400 € à titre de participation aux voyages scolaires d'ordre culturel et/ou linguistique, à l'étranger, organisés par les collèges ; la participation, s'établira à 40 € maximum** pour l'année scolaire 2011/2012 et par collégien participant, sous réserve du dépôt d'une demande en mairie avant le 15 juin 2012 (et sur production d'une attestation de participation établie par le collège).

**Participation aux frais de fréquentation aux centres de loisirs :**

Maintien de la participation du CCAS au frais de fréquentation des centres de loisirs, versée pour les périodes de vacances scolaires et mercredis :3€ par jour et 1.5€ par ½ journée, sur production d'une attestation de séjour.

**Repas de nos aînés :**

Le repas se déroulera le samedi 27 octobre, à 12h, à la salle polyvalente. Il réunira les 65ans et plus, les employés communaux, les membres du conseil municipal et les « invités payants ». Rétablie fin 2011, la remise de colis de Noël au plus de 75 ans est reconduite.

**Opération brioches en faveur de l'ADAPEI :**

L'Assemblée décide de renouveler sa participation à la vente de brioche en faveur de l'ADAPEI pour la vente de brioches 2012.

**Vote du budget 2012 :**

**L'Assemblée vote à l'unanimité le budget 2012** qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 670.07 €, en section fonctionnement.

**Questions diverses :** néant

**Affiché le 22 mars 2011**